

EUROPEAN-BIKES

COUPE DE FRANCE

REGLEMENT 2020

PREMIERE PARTIE : GÉNÉRALITES

ARTICLE 1 : DÉFINITION

KAPMEDIA ainsi que leurs partenaires organisent sous l'égide de la F.F.M une coupe de France nommée EUROPEAN BIKES réservée aux possesseurs de machines répondant aux spécifications des articles ci-dessous.

Cette coupe de France comprendra 7 épreuves sous réserve d'acceptation de la FFM.

ARTICLE 2 : PARTICIPANT

La participation à L'EUROPEANBIKES est réservée :

- aux pilotes de toute nationalité titulaire d'une licence internationale, FIM-Europe, NCO, ou une manifestation délivrée par la F.F.M. pour l'année en cours. Pilotes français ou étrangers pourront utiliser une License « manifestation » sur présentation d'un certificat médical, Mais ceux-ci ne marqueront pas de points au classement général. Tout pilote étranger peut également prendre une License française en passant par un moto club français (NCO) il pourra alors marquer les points de l'épreuve auxquelles il participe et apparaître au classement général.

Tout pilote engagé en « Wild card » ne marquera pas de points.

ARTICLE 2.1 NE PEUVENT PAS PARTICIPER

*Tout pilote ayant participé au SBK et SSP mondial après 2005.

*Tout pilote Superstock 1000 après l'année 2005. Pour les Wild-Card en stock 1000, ces derniers pourront s'inscrire en Wild-Card.

*Tout pilote ayant marqué plus de 25 points en une seule course ainsi qu'au classement général dans la catégorie FSBK superbike, supersport et du championnat d'Europe et du monde de vitesse après 2011.

*Tout pilote ayant marqué plus de 20 points au championnat du monde d'endurance, masters, superproduction, Stockport après 2010.

*Les trois premiers des coupes promosport 600 et 1000 après 2011.

L'organisateur de L'EUROPEAN BIKES se réserve le droit d'inviter tout pilote de son choix en « Wild card » présentant un intérêt pour la notoriété ou l'image de la Coupe, celui-ci n'apparaîtra pas au classement final de L'EUROPEAN BIKES et ses points seront réattribués aux pilotes suivants.

Tout pilote engagé en EUROPEAN BIKES ne pourra participer à une autre catégorie le même week-end de course.

Malgré cela, l'organisation se réserve le droit de refuser toute candidature qui après étude du palmarès ne correspond pas à l'esprit (gentleman driver) de la coupe de France European Bikes.

L'organisateur de L'EUROPEAN BIKES sera chargé d'étudier les dossiers déposés par ceux dont le cas n'est pas prévu dans les dispositions précédentes.

ARTICLE 3 : ORGANISATION GÉNÉRALE

DANS LE CADRE DES COURSES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE SUPERBIKE 2020



ESSAIS QUALIFICATIFS :

Les qualifications se dérouleront au temps et ne comporteront pas de repêchage. Le temps de tous les qualifiés devra être égal ou inférieur à 120 % de la moyenne du meilleur temps des trois premiers.

Il sera prévu une séance d'essais chronométrés de 30 MINUTES le samedi matin et dimanche matin. Les coureurs pourront être admis à tout moment sur la piste pendant le temps prévu pour ces essais.

Si un pilote n'avait pas de temps chronométrés suite à la séance d'essais, le jury de l'épreuve a la possibilité de se référer au temps des essais libre du vendredi ou de la séance chrono du samedi (pour la grille du dimanche). En tout état de cause ce concurrent s'élancera de la dernière position de la grille.

COURSE :

La durée des courses sera d'un minimum de 30 mn.

Dans le cas où la course est déclarée WET, elle pourra être réduite de 3 tours.

Le Jury de l'épreuve, sur demande du Directeur de Course, a la possibilité, en cas de force majeure, de réduire les distances des essais et des courses finales.

CLASSEMENT :

La Coupe de France EUROPEAN BIKES donnera lieu à un classement général (classement SCRATCH) et un classement TWIN compte tenu des points acquis par les pilotes.

LE CLASSEMENT DE LA COUPE DE France EUROPEAN BIKES ET LE CLASSEMENT TWIN SERONT OBTENUS EN ADDITIONNANT LES RESULTATS ACQUIS SUR LA TOTALITE DES EPREUVES ORGANISEES.

Les ex aequo seront départagés en considération du nombre de places de 1er, 2ème, etc. S'il est impossible de les départager ils auront le même classement.

Les points seront attribués à chacune des courses.

Pour chaque catégorie, les points comptant pour la Coupe de France **EUROPEAN BIKES** seront attribués selon le barème suivant :

| | | | |
|-----------|--------|------------|-------|
| 1er..... | 25 pts | 9ème..... | 7 pts |
| 2ème..... | 20 pts | 10ème..... | 6 pts |
| 3ème..... | 16 pts | 11ème..... | 5 pts |
| 4ème..... | 13 pts | 12ème..... | 4 pts |
| 5ème..... | 11 pts | 13ème..... | 3 pts |
| 6ème..... | 10 pts | 14ème..... | 2 pts |
| 7ème..... | 9 pts | 15ème..... | 1 pt |
| 8ème..... | 8 pts | | |

ARTICLE 4 : ADHESION ET INSCRIPTIONS :

Tout pilote désirant participer à la COUPE DE FRANCE « **EUROPEANBIKES** » devra adresser ces bulletins dûment remplis, ainsi que le règlement à l'adresse suivante :

KAPMEDIA / Thierry Capela
33 rue du sergent Hoff
94360 Bry sur Marne

- Inscription ADMINISTRATIVE pour la saison **2020 : 400 €**
- Pour les pilotes ne choisissant pas de participer à la totalité de la coupe, il sera demandé, **80 euros** par course, en plus des frais d'engagement soit un chèque de **430€** par épreuve. : **TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.**



ARTICLE 5 : ENGAGEMENT / ANNULATION

- Le pilote devra renvoyer avant chaque épreuve, dans les délais prévus ci-après, ses bulletins d'engagements signés accompagnés du règlement du montant de l'épreuve (coût du transpondeur compris), à l'adresse citée à l'art. 4
- Les demandes d'engagements, devront être envoyées dans les délais inscrits sur cette demande (**30 jours minimum avant la date de l'épreuve. L'encaissement se fera 11 JOURS avant l'ouverture des essais libres du vendredi matin**) toutefois les inscriptions tardives seront acceptées sous réserve des places disponibles et de droits d'engagements. Les droits seront restitués en cas d'annulation de l'épreuve, sauf pendant son déroulement.
- Le droit d'engagement sera remboursé si le pilote déclare forfait auprès de l'organisation avant l'ouverture des contrôles administratifs (11 jours avant), passé cette date le droit d'engagement ne sera pas remboursé.
- Tout pilote régulièrement inscrit se verra adresser une feuille d'horaires **prévisionnels de l'épreuve une semaine avant la date de celle-ci.**
- Droits d'engagements par weekend : **deux séances d'essais libres du vendredi inclus**, deux séances de qualifications et deux finales : **350 €** chèque à l'ordre de « **TC RACING** » ou **430€ par courses sans inscription à l'année.**

ARTICLE 6 : VÉRIFICATIONS

Les vérifications techniques préliminaires auront lieu le vendredi de 13 heures à 18 heures 30 (horaires minimum d'ouverture). Le samedi, les vérifications reprendront à partir de 8 heures jusqu'à 12 heures. Toutefois une machine accidentée ou victime d'une avarie pourra être soumise au contrôle technique à tout moment de la manifestation.

Les motos devront être présentées par les pilotes au jour et à l'heure fixés. Des commissaires, licenciés FFM assureront la vérification des machines. À la demande du directeur de course ou de l'organisateur de la **COUPE DE FRANCE EUROPEAN BIKES** en accord avec le directeur de course, les commissaires techniques pourront, à l'issue de la course, procéder au démontage d'une ou plusieurs machines. À la lecture de leur rapport, le jury pourra infliger une sanction allant jusqu'au déclassement des machines non conformes.

ARTICLE 7 : NUMÉROS

Dès les opérations de vérification, les machines devront porter leurs numéros de course, de part et d'autres de la machine, ainsi qu'à l'avant. Les fonds de plaques seront blanc mat numéro noir.

Elles devront être planes et mesurer au minimum 285 (l) x 235 (h) mm.

Les numéros seront noirs mat, modèle FFM ou FIM.

Les machines devront être équipées de plaques blanches mates avec des numéros noirs mats. Les plaques devront être posées devant, au centre du carénage ou de chaque côté, et en bas de carénage. Pour les carénages de couleur claire, il y aura une bordure noire d'une largeur minimale de 8 mm tout autour du périmètre du fond blanc.

| | |
|------------------------------|---------------------------------|
| Appliqués sur l'avant sont : | Largeur minimale : 80 mm |
| | Largeur min. des traits : 25 mm |

| | |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| Les dimensions de tous les chiffres | Hauteur minimale : 120 mm |
| Appliqués sur le côté sont : | Largeur minimale : 60 mm |
| | Largeur min. des traits : 25mm |





Les numéros devront être réalisés dans l'une des polices, ci-dessous :

Arial Black

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

Arial Black Italique

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

Haettenschweiler

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

Haettenschweiler italique

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

Impact

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

Impact italique

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

En cas de litige concernant la lisibilité des numéros, la décision du Directeur Technique fera foi.

ARTICLE 8 : ADMINISTRATIF

Le concurrent devra se présenter à notre hospitalité afin de prendre possession de ses pass.

Le port du casque intégral avec visière est obligatoire. **Les casques modulables, tout terrain, off road et jet sont interdits.** Aucune adjonction d'appendice non homologué n'est autorisée sur les casques.

Le pilote est responsable de la lisibilité des marques d'homologation de ses équipements (casques, dorsales ...), si ces marques sont illisibles les équipements sont refusés par les Commissaires techniques.

Nul ne sera autorisé à courir s'il n'a pas satisfait aux contrôles techniques et administratifs.

Un briefing obligatoire FFM sera organisé lors de la première épreuve. **Toute absence à celui-ci sera sanctionnée d'une amende de 75 €.**

Une feuille de présence sera établie pour chaque briefing que chaque pilote devra signer.

ARTICLE 9 : DÉPART DES COURSES

La composition de la grille de départ, sera affichée au tableau de l'organisation de la **COUPE DE FRANCE EUROPEAN BIKES**. Le départ s'effectuera moteur en route sauf disposition contraire de l'organisation. Les pilotes seront placés sur la ligne de départ suivant les grilles publiées par l'organisation.

Lorsque les pilotes seront en place sur la grille de départ, le commissaire placé devant la première ligne se retirera et une fois en sécurité, le Directeur de course allumera les feux rouges de départ qui seront éteints après 3 à 5 secondes et le départ sera effectif.

ARTICLE 10 : ARRIVÉE

Après l'arrivée, les pilotes devront respecter les consignes de la direction de course et/ou des organisateurs de l'EUROPEANBIKES.

ARTICLE 11 : PUBLICITE ET PARTENAIRE

L'organisation se réserve les surfaces nécessaires au placement des partenaires **OBLIGATOIRES** ainsi que leurs emplacements sur les machines, et combinaisons des pilotes. Les autocollants seront distribués lors de la première épreuve, et devront être apposés sur la machine **dès les essais libres du vendredi matin**. Nul ne pourra prendre le départ sans eux. Liberté est laissée aux pilotes pour prendre tout autre message publicitaire. Sous réserve expresse que ce dernier ne concerne pas le même secteur d'activité d'un annonceur ou un produit concurrent, de ceux de l'organisation ou frappé d'interdiction par la loi française. Tout manquement à cette règle se traduira par une mise hors course immédiate sans remboursement de celle-ci.

ARTICLE 12 : ASSURANCE

L'organisateur de la manifestation où est intégrée L'EUROPEAN BIKES a contracté une assurance couvrant sa responsabilité civile, conformément aux articles R331-30 et suivants du code du sport.

ARTICLE 13 : CLASSEMENT

Le classement ne sera définitif qu'après homologation par la FFM.

ARTICLE 14 : OFFICIELS

Chaque manifestation sera disputée sous la direction des officiels de la FFM.

ARTICLE 15 : RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être présentée par écrit par le concurrent et être accompagnée d'une somme de 300 €. Celle-ci, ne sera remboursée que si le bien-fondé de la réclamation est reconnu. Elle devra être remise au directeur de course dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats. En outre, pour toute réclamation nécessitant le démontage d'un moteur, il sera demandé une caution de 200 €. Cette somme sera remboursée si la machine s'avère non conforme ou versée au pilote contraint au démontage, si la conformité est reconnue. Si une expertise plus approfondie est nécessaire, les démontages des moteurs pourront être effectués chez un représentant de la marque ou chez l'importateur.

DEUXIÈME PARTIE : TECHNIQUE GÉNÉRALE

ARTICLE 16 :

Sont admises pour l'année 2020 les machines de marque ; TRIUMPH, BIMOTA, BENELLI, VOXAN, MV AGUSTA, BMW, KTM, DUCATI, N C R, APRILIA, MOTO MORINI, MOTO GUZZI. TOUT TYPE DE MOTEUR Que ce soit des bicylindres, quatre cylindres, trois cylindres, v4 ou L4, 4 temps à partir de **675ccm3 minimum et 1300 ccm3 au maximum commercialisées ou prototype** sauf les machines de type roadsters. L'usage du carbone ou du carbone composite est libre ainsi que certains types de jantes carbonées homologuées.

SEULES SONT AUTORISEES LES JANTES DE DIMENSION EN 17.

L'emploi du magnésium et/ou du titane est interdit pour le cadre.

Le carburant devra être du type sans plomb, conformément à la réglementation FIM.

Des prélèvements pourront être effectués. Les analyses d'essence sont effectuées aux frais de l'organisateur si elles se révèlent négatives. Si elles se révèlent positives, le concurrent devra régler les frais correspondants. Dans tous les cas, la contre-expertise est aux frais des concurrents.



ARTICLE 17

Les reniflards des réservoirs d'essence, d'eau, d'huile, ainsi que les carters moteurs et boîte, devront tous aboutir dans plusieurs récupérateurs, (séparation de l'huile et de l'essence) d'une capacité minimale d'un litre pour le récupérateur d'huile et de 0,5 litre pour les autres. Ils seront fixés correctement. Les machines équipées d'un recyclage automatique conserveront ce système.

ATTENTION :

Toutes les motos doivent avoir un feu rouge fonctionnel monté à l'arrière de la machine. Ce feu doit être allumé dès lors que la piste est déclarée Wet.

- Le direction de l'éclairage arrière doit être parallèle à l'axe de la machine (dans le sens de la marche) et être clairement visible de l'arrière d'au moins 15° à gauche et à droite de l'axe de la machine.
- Le feu arrière doit être monté le plus proche possible de l'extrémité arrière de la machine (dosseret de selle).
- En cas de litige sur la position de montage et/ou de visibilité, la décision du responsable Technique est prépondérante.
- Puissance / luminosité équivalente à : 6 LED d'une puissance individuelle de 0,8 - 1,8 W
- L'alimentation doit être continue, ce feu arrière de sécurité ne doit pas être clignotant sur la piste.
- Le clignotement est autorisé dans la voie des stands lorsque le limiteur de vitesse est actif.
- L'alimentation du feu arrière de sécurité doit être séparé de celui de la moto.

Le Responsable Technique peut refuser tout système d'éclairage non satisfaisant à la sécurité.

Un feu rouge, alimenté par la batterie, ou autonome, doit être monté à l'arrière de la selle et doit être allumé lorsque la piste est déclarée Wet.

Un récupérateur doit être fixé sous la moto. Sa contenance doit être égale à 50 % du volume total d'huile et de liquide de refroidissement de la machine. Il devra comporter deux trous de 25 mm de diamètre. Ces deux trous doivent être obstrués lorsque la piste est sèche et ouverts uniquement lorsque la piste est mouillée. Ruban adhésif interdit.

Tous les bouchons, trappes de vidange, filtre à huile extérieur, ainsi que les raccords des circuits de lubrification, de refroidissement et d'assistance hydraulique devront être obligatoirement arrêtés au moyen d'un fil de fer de sécurité.

Tous les carters moteurs contenant de l'huile et pouvant être en contact avec la piste suite à une chute, devront être protégés par un carter enveloppant en matériau composite, type carbone ou kevlar. .

La séparation des durites de frein avant devra se faire au-dessus du té de fourche inférieure.

Les éléments constituant les systèmes de freinage (sous réserve de sécurité maximum) seront libres.

Tous les réservoirs d'essence en matériau composite, d'origine ou non, devront être munis de mousse de rétention.

Un protège chaîne doit être installé au niveau de la couronne arrière.

Les machines devront être présentées aux contrôles techniques avec la partie inférieure du carénage déposée, et avec une béquille permettant la tenue de la moto.

ARTICLE 18 :

Les seuls agents de refroidissement autorisés, autre que l'huile de lubrification, seront de l'eau pure ou de l'eau mélangée à de l'alcool éthylique.

Article 18.1 – Réservoir de carburant

Le bouchon de remplissage ne doit pas dépasser du bord supérieur du réservoir (risque d'arrachement).

Pour l'Endurance, des vannes de remplissage rapide, type Acerbis sont recommandées.

Le réservoir doit être étanche. Les réservoirs additionnels sont interdits.

Il est obligatoire de remplir les réservoirs d'une mousse de type Explosafe.

ARTICLE 19 :

La limite de bruit est de 102 db sans tolérance, à tout moment de la manifestation, aux régimes définis à l'article 19 des règles générales pour les contrôles techniques.

En cas de dépassement, la machine incriminée se verra refuser la participation à l'épreuve ou le déclassement sans remboursement de l'épreuve.












ARTICLE 20 :

Les pilotes auront obligation d'acheter les pneus au camion PIRELLI moyennant des tarifs très attractifs, et ainsi accéder au service d'assistance et montage du service course de PIRELLI.

A cet effet les pneus seront marqués par PIRELLI et seules les machines chaussées de ce type de pneus pourront accéder à la piste dans le cadre des horaires officiels de l'European Bikes. **Des vérifications en bout des stands auront lieu à partir de la première séance d'essai du vendredi matin.**

Sont autorisés les pneumatiques cités ci-dessous de marque PIRELLI avec étiquette jaune du camion Pirelli.

| PNEUS HOMOLOGUES & TARIF CIRCUIT EUROPEAN BIKES 2020 | | | | | | |
|---|---|---|---|------------------|------------------|-------|
| Front Rear | Dry Rain | IP CODE | | DIMENSION | MODELE | GOMME |
| Avant | Sec Jante AR 5,5" (Panigale 959...) | 2332900 |  | 120/70 R 17 | DIABLO SUPERBIKE | SC1 |
| | | 2333000 |  | 120/70 R 17 | DIABLO SUPERBIKE | SC2 |
| 3887700 | |  | 190/60 R 17 | DIABLO SUPERBIKE | SC0 | |
| 3887800 | |  | 190/60 R 17 | DIABLO SUPERBIKE | SC1 | |
| Avant | Sec Jante AR 6,00" | 3755200 |  | 125/70 R 17 | DIABLO SUPERBIKE | SC1 |
| | | 3869200 |  | 125/70 R 17 | DIABLO SUPERBIKE | SC2 |
| Arrière | | 3869600 |  | 200/65 R 17 | DIABLO SUPERBIKE | SC1 |
| | | 3869700 |  | 200/65 R 17 | DIABLO SUPERBIKE | SC3 |
| Avant | Rain | 2243800 | | 120/70 R 17 | Diablo Rain | SCR1 |
| Arrière | | 2855300 |  | 200/60 R 17 | Diablo Rain | SCR1 |

TOUT AUTRE TYPE DE GOMME EST INTERDIT AINSI QUE LES PNEUS DE QUALIFICATIONS.

Tout pilote ne respectant pas ces règles, sera exclu de l'épreuve sans remboursement de celle-ci.

ARTICLE 21 :

Seront retirés obligatoirement : les béquilles, clignotants, rétroviseurs, repose-pied passager, plaque d'immatriculation, feux avant et arrière.

Les extrémités du guidon devront être bouchées et arrondies. Un coupe-circuit doit être visible, accessible, et en bon état de marche au niveau des commandes manuelles. Toutes les parties saillantes devront être protégées. Le rayon de braquage devra être de 15 degrés minimum par rapport à l'axe de la machine. Le réservoir d'essence devra être fixé à l'aide de matériaux "solides et indéformables" (boulon, attache rapide). Le tube de sortie des embouts de pots sera horizontal, garni d'un liseré et ne dépassera pas le pneu arrière.

ARTICLE 22 :

Les motos doivent être équipées d'une protection du levier de frein, afin de protéger le levier de frein au guidon d'un actionnement accidentel en cas de collision avec une autre machine.

Les commandes reculées sont admises **Ces protections doivent faire l'objet de fabrication en série et distribuées par un professionnel.**

Lorsque les repose-pied ne sont pas repliables, ils doivent obligatoirement comporter un embout fabriqué dans un matériau de type Téflon, Nylon ou équivalent, ils devront avoir une longueur de 65 mm minimum et un rayon minimal de 8 mm. Téflon également pour les fixations de béquille arrière

La présence d'un carénage ou tête de fourche est obligatoire.

Le garde-boue avant est obligatoire dans le cas où le carénage ne serait pas intégral. Les pignons de sortie de boîte, poulies et autres éléments en mouvement devront être protégés par un carter ou une autre protection. Une protection solide, en "aile de requin", doit être installée sous le bras oscillant, près de l'axe de



roue arrière pour cacher l'entre dents de la couronne et de la chaîne. Elle devra être en matériau de type nylon ou téflon ou matériaux composites ayant des bords arrondis et une épaisseur minimum de 5 mm.

ARTICLE 23 :

Toute modification qui n'est pas interdite par le présent règlement est autorisée à la condition expresse que les normes de sécurité soient respectées.

Les responsables de l'EUROPEAN BIKES 2020, en accord avec les commissaires techniques et sportifs de la FFM, se réservent le droit de refuser toute machine qu'ils estiment non conforme aux susdites règles de sécurité ou à l'esprit du Challenge ainsi que toute candidature possédant un caractère spécial ou particulier. Avant d'entreprendre n'importe quelle transformation hasardeuse, renseignez-vous auprès du responsable.

Thierry Capela – Tél. 06 20 61 96 19

TROISIÈME PARTIE : APPLICATION DU RÈGLEMENT

ARTICLE 24 : APPLICATION DU RÈGLEMENT

Tous les cas non prévus au règlement seront tranchés par la Commission Nationale de vitesse, conformément au code sportif national et à ses annexes. Toute infraction au présent règlement et aux règlements édictés par la FFM pourra être sanctionnée, en application du code de discipline et d'arbitrage.

ARTICLE 25 : PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

En cas de contestation concernant l'interprétation d'un texte ou s'il existe une différence entre le présent règlement et un règlement édicté par la F.F.M, le texte fédéral prévaudra. Pour tous les cas non prévus dans le présent règlement, il conviendra de faire référence aux différents règlements fédéraux (Code Sportif, Règlement général C.N.V, Code Disciplinaire).

En dernier ressort la décision du jury de la manifestation s'imposera.

ARTICLE 26 : CLASSEMENTS, PRIX ET CHALLENGES

Pendant le déroulement du weekend, un tirage au sort aura lieu sous l'hospitality EUROPEANBIKES chaque samedi afin de faire gagner 12 pneumatiques offert par notre partenaire PIRELLI.

ARTICLE 26.1. CHALLENGES PARTENAIRES

Des lots de partenaires devraient être attribués pendant la saison, pour prétendre à recevoir ces lots il faudra impérativement être inscrit sur deux épreuves minimum.

ARTICLE 27. CALENDRIER DES EPREUVES 2020

| | | |
|-------------------|-------------|--|
| 28 / 29 mars | LE MANS | (ASM 24H ACO) |
| 25 / 26 avril | NOGARO | (ASM ARMAGNAC BIGORRE) |
| 23 / 24 mai | LEDENON | (MC LEDENON) |
| 27 / 28 juin | MAGNY COURS | (MC NEVERS NIEVRE) |
| 25 / 26 juillet | PAU ARNOS | (MC PAU ARNOS) |
| 22 / 23 août | CAROLE | (MC MOTORS EVENTS) |
| 12 / 13 septembre | ALBI | (MC ALBI) sous réserve d'homologation du circuit |

ARTICLE 28 : LE KIT DE STICKER PARTENAIRE EST OBLIGATOIRE

Tout pilote non en conformité avec ce règlement se verra dans l'interdiction de prendre le départ des courses. Il ne pourra également pas, demander le remboursement de ses droits d'engagement.

ARTICLE 29 : PUBLICITÉ ET TENUE DES PILOTES

Chaque pilote devra posséder une tenue de coureur conforme à la réglementation F.F.M. Les bottes, gants, combinaisons et casque seront de marque libre. Sur les combinaisons, devront être obligatoirement apparent



les publicités des partenaires de L'EUROPEANBIKES aux endroits indiqués. (**Patch Pirelli et MOTUL face poitrine**).

Le port d'une protection dorsale rigide est obligatoire. Lors de la mise en pré grille, si le pilote ne porte pas un équipement homologué, il se verra refuser l'accès à la piste.

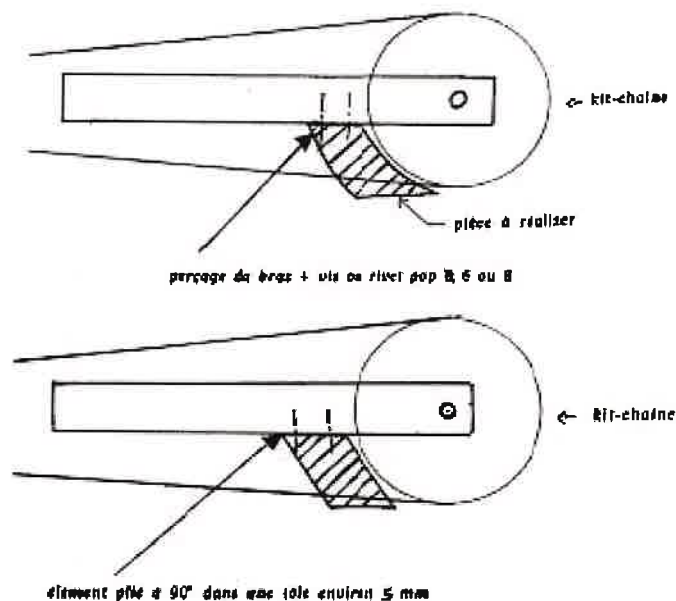
ARTICLE 30 : MATERIELS SUR LES CIRCUITS

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur ou du promoteur Kapmedia en cas de vol ou de dégradation

ARTICLE 31. PROTECTION CHAINE

Une protection fixée sous le bras oscillant, empêchant le pied ou la main d'atteindre la couronne arrière est obligatoire. Elle devra être en matériau de type nylon ou téflon ou matériaux composites ayant des bords arrondis et une épaisseur minimum de 5 mm.

Réalisation de la protection de chaîne



EUROPEAN BIKE
KAP MEDIA
Thierry CAPELA
33, rue du Sergent Hoff
94360 BRY SUR MARNE

Paris, le 28 novembre 2019

Monsieur,

Après étude de votre règlement, nous avons le plaisir de vous délivrer l'agrément ci dessous.

EUROPEAN BIKE

AGREMENT N° 2020 / 2

Vous souhaitant bonne réception de ces documents et une complète réussite de votre saison sportive,

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Anne BOULLY
Direction des Sports

